

Commune de MAZAN

Hôtel de Ville, 66 bd de de la Tournelle, 84380 MAZAN

Tél. : 04.90.69.70.19

Site Internet : <http://www.mazan.fr>



MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAZAN (84)



5a4. PLAN D'ALIGNEMENT

Dates :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par DCM n°2017/27 du 29/06/2017
Mise à jour n°1 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/651 du 07/11/2017
Mise à jour n°2 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/711 du 20/11/2017
Mise à jour n°3 du PLU par Arrêté de M le Maire n°2017/756 du 11/12/2017
Modification n°1 (simplifiée) du PLU approuvée par DCM du 28/06/2018
Révision (allégée) n°1 du PLU approuvée par DCM du 28/11/2019
Modification n°2 (de droit commun) du PLU approuvée par DCM du 28/11/2019

AM : Arrêté de M le Maire ; DCM : Délibération du Conseil Municipal

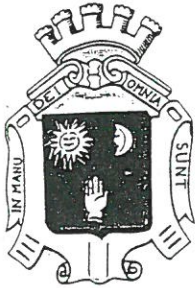
DOSSIER APPROUVE LE 28/11/2019



POULAIN URBANISME CONSEIL

223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

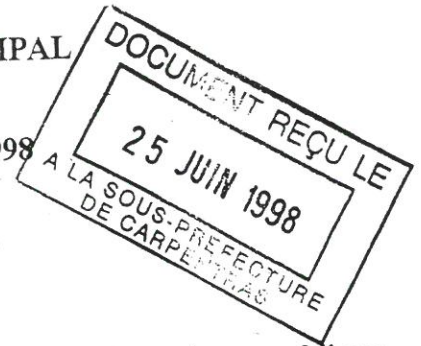
Ville de Mazan



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 1998



L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
Le quinze juin à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
sous la présidence de Monsieur BLUM Georges, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BLUM Georges, BREMOND Michel,
PAYAN Lucien, SAUREL Claude, RIMBERT Alain, PINNA Brigitte,
CHAUMARD Yves, GOUBERT Joseph, SAMAMA Lidija, MARTIN
Jacques, GEWISS Monique, CAUSSE Pierre, APTEL Jean, BIBAL Gérard,
MARCELLIN Nicole, CORRADIN Patrick, REYNAUD Hélen, RASPAIL
Albert, PICHOT Alain, LAGET Gilbert, FONTANA Pascale.

AVAIENT DONNE PROCURATION : PAYAN Claude à GOUBERT
Joseph, LEROUX José à GEWISS Monique, MARTINEZ Roger à BIBAL
Gérard, JEAN Gérard à CORRADIN Patrick, SOURDON Didier à RIMBERT
Alain, DEMANGEON Martine à REYNAUD Hélen.

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des
Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du
Conseil. Madame GEWISS, seule candidate, a été élue à l'unanimité pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 09 juin 1998

Date d'affichage : 29 JUIN 1998

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

N° 38/1998

OBJET : PLAN D'ALIGNEMENT SUR UNE PARTIE
DE LA VOIRIE COMMUNALE

N° 38/1998

OBJET : Plan d'alignement sur une partie de la voirie communale

Rapporteur : M. PAYAN Lucien



Le rapporteur rappelle qu'en séance du 1^{er} août 1996, le Conseil Municipal avait adopté, à l'unanimité, la mise en place d'un plan d'alignement dans les zones constructibles du P.O.S. et fixé ces alignements à quatre mètres de part et d'autre de l'axe des voies communales concernées.

Par arrêté du 2 février 1998, Monsieur le Maire de Mazan a prescrit l'ouverture dans sa commune, d'une enquête publique en vue de l'établissement d'un plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Monsieur Pierre SOAVI, Major de la Gendarmerie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête s'est déroulée à la Mairie du mercredi 25 mars 1998 au mercredi 8 avril 1998 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au plan d'alignement sur les voies communales dont la liste figure au dossier d'enquête.

Le rapporteur propose d'approuver ce projet de plan d'alignement conformément au dossier d'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VU le projet de plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du plan d'occupation des sols.

VU l'arrêté du Maire N° 13/1998 en date du 2 février 1998 prescrivant l'enquête publique relative à ce projet.

VU le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur.

VU le Code de la voirie routière, articles L.141-1 et suivants et R.141-1 et suivants.

CONSIDERANT que les formalités d'affichage de l'arrêté du Maire prescrivant l'enquête ont été régulièrement effectuées.

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE le plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du plan d'occupation des sols, conformément au dossier d'enquête publique.

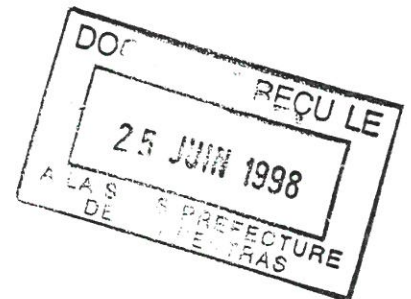
AUTORISE Monsieur le Maire, agissant au nom de la commune, à signer toutes les pièces ou tous actes à intervenir.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Photocopie certifiée conforme à l'original
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous Préfecture le 25 JUIN 1998
et de la publication le 29 JUIN 1998
MAZAN, le 29 JUIN 1998
Le Maire,



MAZAN, le 22 juin 1998
Le Maire,



DOCUMENT RECU
176.FEV.1999
A LA SOUS-PREFECTURE
DE CARPENTRAS

(R.D. n° 942)

Boulevard de la Tournelle

L'Esplanade
Place du
11 Novembre

Chemin des Jacomettes

Route de Carpentras

Route

de

1547
1550
Ecole

127
126
Bigourd

125
124
123
122
121
120
119
118

180
179
181
182
183
184
1513

178
177
176
175
174
173

172
171

1486
1485
1484

1304
1485
1307

131
132

133
134
135

138
139
140
141
142
143
144
145

146
148

147
148
149
150
151
152
153
154

155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167

168
169

170
171

172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187

197
196
195

192
193

194

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

1094

1095

1072

1074

1237

1238

1242

1479

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

1094

1095

1072

1074

1237

1238

1242

1479

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

LE BIGOURD

Bigourd

Canal

Route

de

1547
1550
Ecole

127
126
Bigourd

125
124
123
122
121
120
119
118

180
179
181
182
183
184
1513

178
177
176
175
174
173

172
171

1486
1485
1484

1304
1485
1307

131
132

133
134
135

138
139
140
141
142
143
144
145

146
148

147
148
149
150
151
152
153
154

168
169

170
171

172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187

197
196
195

192
193

194

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

1094

1095

1072

1074

1237

1238

1242

1479

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

LE BIGOURD

Bigourd

Canal

Route

de

1547
1550
Ecole

127
126
Bigourd

125
124
123
122
121
120
119
118

180
179
181
182
183
184
1513

178
177
176
175
174
173

172
171

1486
1485
1484

1304
1485
1307

131
132

133
134
135

138
139
140
141
142
143
144
145

146
148

147
148
149
150
151
152
153
154

168
169

170
171

172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187

197
196
195

192
193

194

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

1094

1095

1072

1074

1237

1238

1242

1479

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

LE BIGOURD

Bigourd

Canal

Route

de

1547
1550
Ecole

127
126
Bigourd

125
124
123
122
121
120
119
118

180
179
181
182
183
184
1513

178
177
176
175
174
173

172
171

1486
1485
1484

1304
1485
1307

131
132

133
134
135

138
139
140
141
142
143
144
145

146
148

147
148
149
150
151
152
153
154

168
169

170
171

172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187

197
196
195

192
193

194

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

1094

1095

1072

1074

1237

1238

1242

1479

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

LE BIGOURD

Bigourd

Canal

Route

de

1547
1550
Ecole

127
126
Bigourd

125
124
123
122
121
120
119
118

180
179
181
182
183
184
1513

178
177
176
175
174
173

172
171

1486
1485
1484

1304
1485
1307

131
132

133
134
135

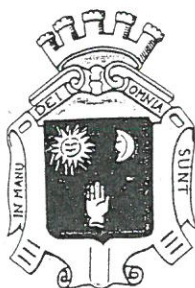
138
139
140
141
142
143
144
145

146
148

147
148
149
150
151
152
153
154

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de Mazan



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 1998



L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
Le quinze juin à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
sous la présidence de Monsieur BLUM Georges, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BLUM Georges, BREMOND Michel,
PAYAN Lucien, SAUREL Claude, RIMBERT Alain, PINNA Brigitte,
CHAUMARD Yves, GOUBERT Joseph, SAMAMA Lidija, MARTIN
Jacques, GEWISS Monique, CAUSSE Pierre, APTEL Jean, BIBAL Gérard,
MARCELLIN Nicole, CORRADIN Patrick, REYNAUD Hélen, RASPAIL
Albert, PICHOT Alain, LAGET Gilbert, FONTANA Pascale.

AVAIENT DONNE PROCURATION : PAYAN Claude à GOUBERT
Joseph, LEROUX José à GEWISS Monique, MARTINEZ Roger à BIBAL
Gérard, JEAN Gérard à CORRADIN Patrick, SOURDON Didier à RIMBERT
Alain, DEMANGEON Martine à REYNAUD Hélen.

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des
Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du
Conseil. Madame GEWISS, seule candidate, a été élue à l'unanimité pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 09 juin 1998

Date d'affichage : 29 JUIN 1998

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

N° 38/1998

OBJET : PLAN D'ALIGNEMENT SUR UNE PARTIE
DE LA VOIRIE COMMUNALE

N° 38/1998

OBJET : Plan d'alignement sur une partie de la voirie communale

Rapporteur : M. PAYAN Lucien



Le rapporteur rappelle qu'en séance du 1^{er} août 1996, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, la mise en place d'un plan d'alignement dans les zones constructibles du P.O.S. et fixé ces alignements à quatre mètres de part et d'autre de l'axe des voies communales concernées.

Par arrêté du 2 février 1998, Monsieur le Maire de Mazan a prescrit l'ouverture dans sa commune, d'une enquête publique en vue de l'établissement d'un plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Monsieur Pierre SOAVI, Major de la Gendarmerie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête s'est déroulée à la Mairie du mercredi 25 mars 1998 au mercredi 8 avril 1998 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au plan d'alignement sur les voies communales dont la liste figure au dossier d'enquête.

Le rapporteur propose d'approuver ce projet de plan d'alignement conformément au dossier d'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VU le projet de plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du plan d'occupation des sols.

VU l'arrêté du Maire N° 13/1998 en date du 2 février 1998 prescrivant l'enquête publique relative à ce projet.

VU le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur.

VU le Code de la voirie routière, articles L.141-1 et suivants et R.141-1 et suivants.

CONSIDERANT que les formalités d'affichage de l'arrêté du Maire prescrivant l'enquête ont été régulièrement effectuées.

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE le plan d'alignement sur une partie de la voirie communale située dans les zones constructibles du plan d'occupation des sols, conformément au dossier d'enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant au nom de la commune, à signer toutes les pièces ou tous actes à intervenir.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Photocopie certifiée conforme à l'original
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous Préfecture le 25 JUN 1998
et de la publication le 29 JUN 1998
MAZAN, le 29 JUN 1998
Le Maire,



MAZAN, le 22 juin 1998
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name.



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name.



COMMUNE DE MAZAN

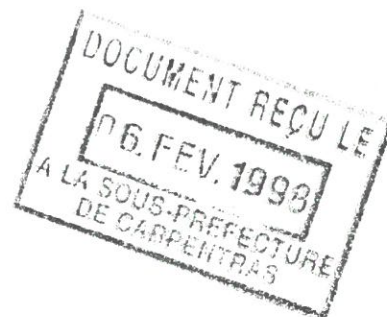
PLAN D'ALIGNEMENT

Sur une partie de la voirie communale

ENQUETE PUBLIQUE

(Articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la Voirie Routière)

- 1. Notice explicative**
- 2. Plan de situation**
- 3. Plan parcellaire**
- 4. Liste des propriétaires**



ALIGNEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

PLANS CADASTRAUX

NOVEMBRE 1997

S O M M A I R E

DENOMINATION	PAGES
Avenue des Amandiers	5-7-8-13
Ancienne route de Mormoiron	3
Chemin d'Aubignan	16-17
Chemin de Banay	10
Chemin du Bigourd	16-20
Chemin de Blayne	3-18-19
Chemin de Bramefan	12
Chemin du Contras	9
Chemin Dendeymasque	4
Chemin de Faverand	9
Chemin des Férigoules	1
Chemin de la Ferraille	17
Chemin des Garrigues	12
Chemin des Jacomettes	20
Chemin du Jonquier	3
Chemin de Malemort	4
Chemin du Martinet	1-2-15
Chemin du Mercadier	2-15
Chemin Notre Dame du Bon Remède	1-2
Chemin Notre Dame la Brune	18
Chemin de l'Oratoire	16
Chemin du Petit Stade	4
Chemin de la Peyrière (Carpentras)	1
Chemin de Picuey	16
Chemin de Pied Marin n° 1	6-8-11-13
Chemin de Pied Marin n° 2	11-13-14
Chemin de Saint Donat	5-6-7
Chemin de Saint Donat (Départ)	6
Chemin du Stade	16
Chemin des Teyssières	8-12-13-14



COMMUNE

COMMUNE DE
LES-FONTAINES

CNE DE
SAINT-DIDIER

CNE DE CAROMB

CNE DE MODENE

CNE DE

ST PIERRE-DE-VASSOLS

MORMOIRON

DE

COMMUNE

MAZAN
(VAUCLUSE)

DE TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Plan révisé pour 1954

Echelle de 1/10 000

1981 - 2^e édition

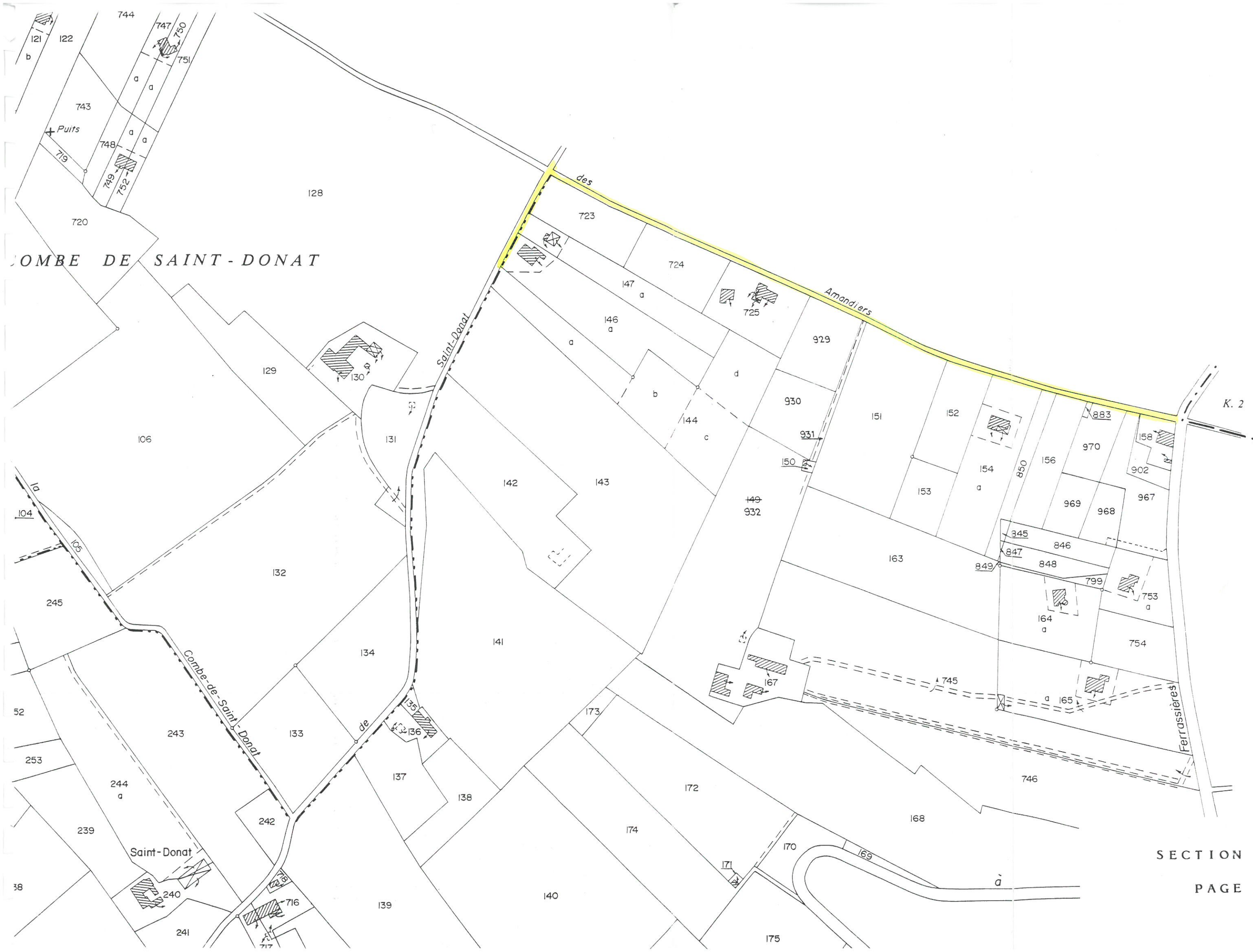










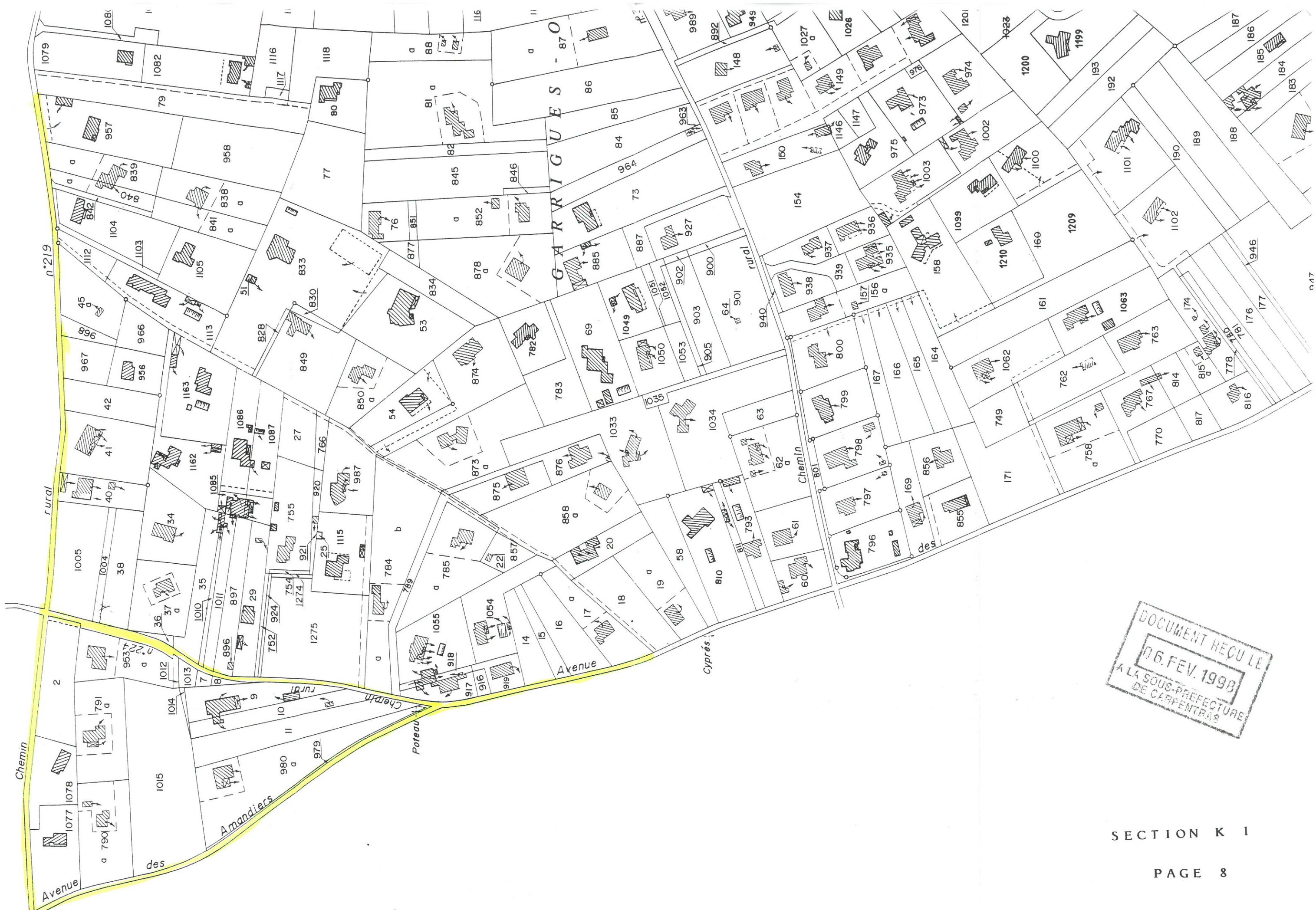


COMBE DE SAINT-DONAT



DOCUMENT REÇU LE
16.FEV.1998
A LA SOUS-PREFECTURE
DE CARPENTRAS

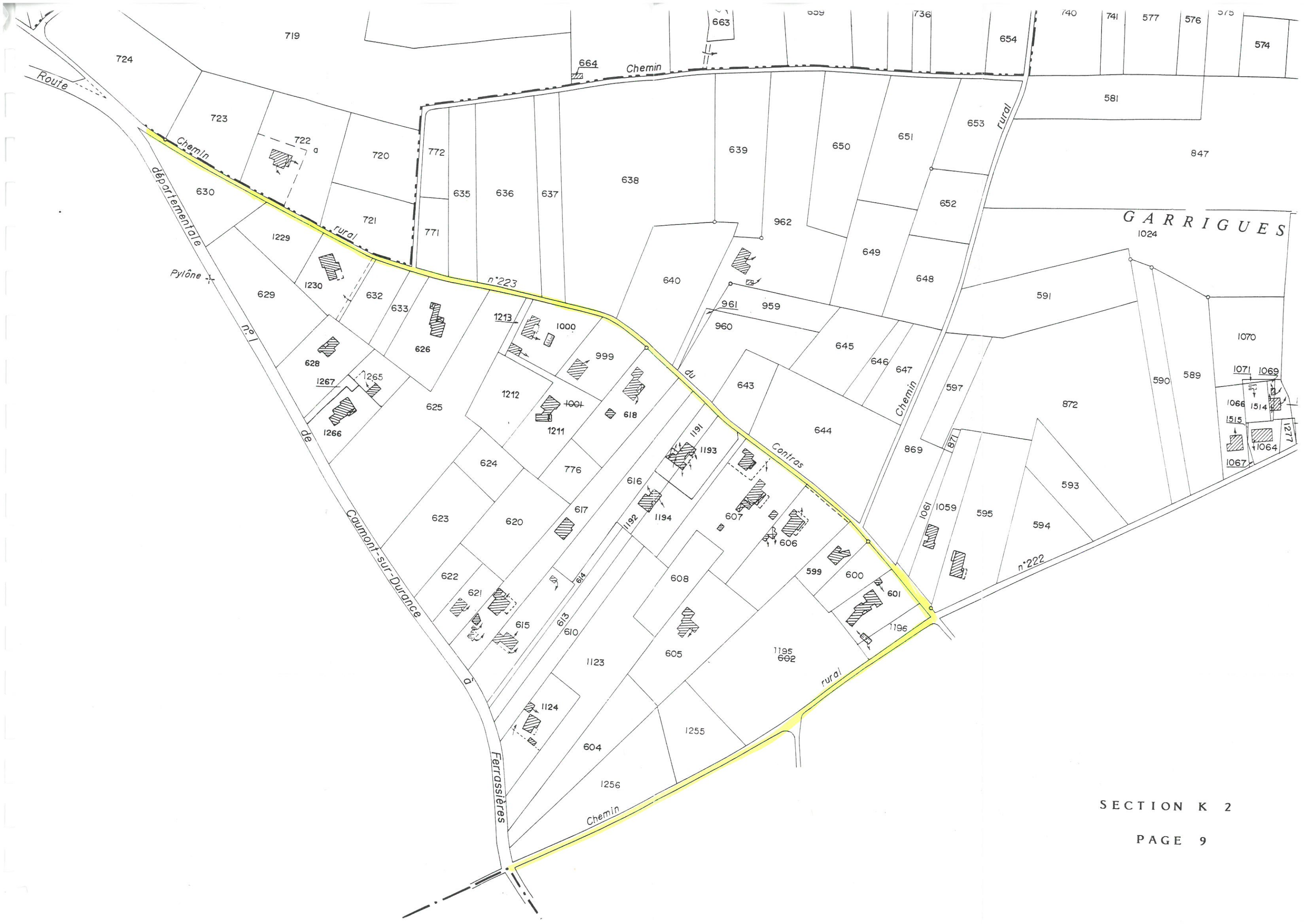




DOCUMENT REÇU LE
 06. FEV. 1990
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE CARPENTRAS

SECTION K 1

PAGE 8





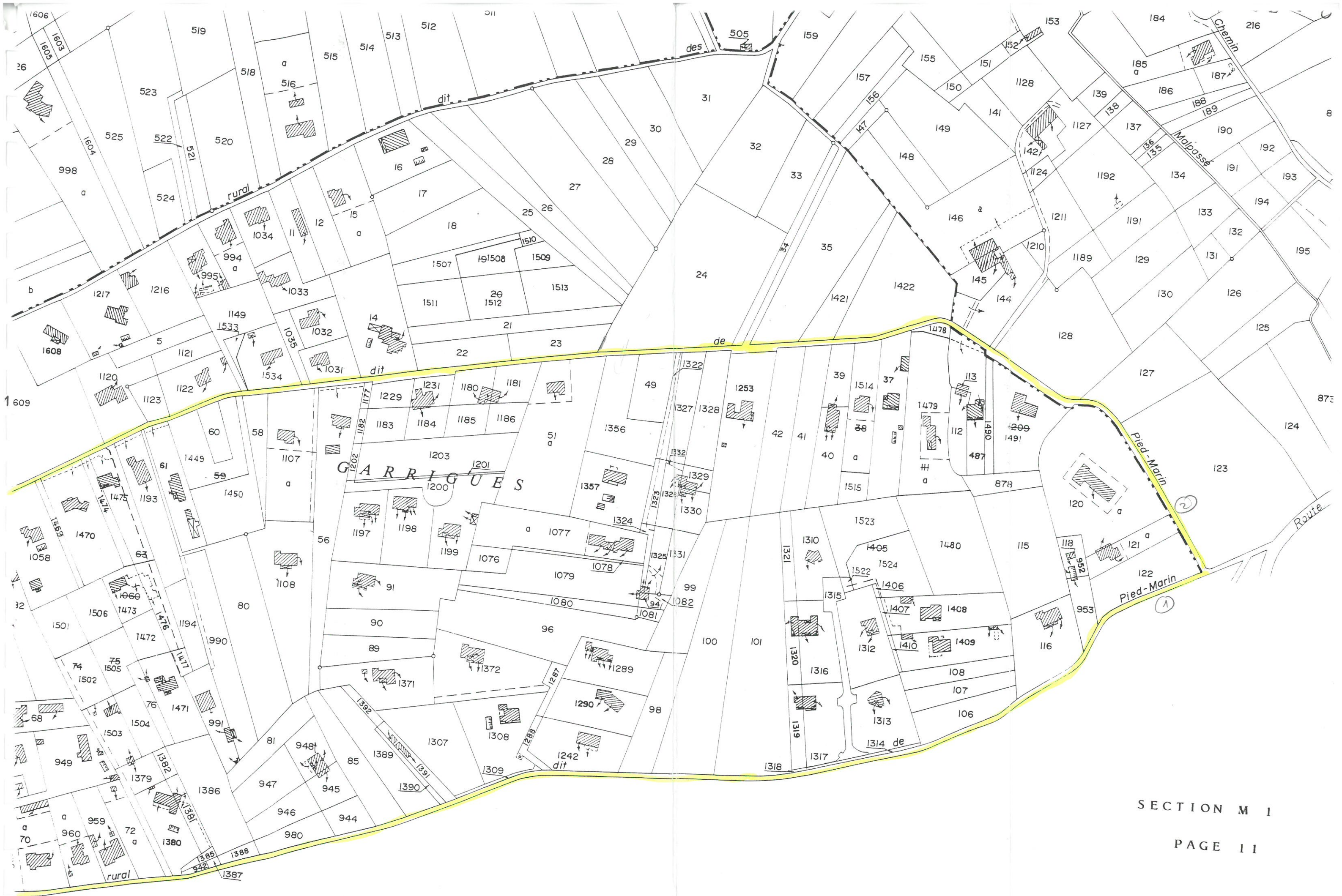
DOCUMENT REÇU LE
 06.FEV.1930
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE CARPENTRAS

SECTION M I

PAGE 10

S T

214



SECTION M 1

PAGE 11



GARRIGUES DE BRAMEFAN



SECTION M 1

PAGE 13

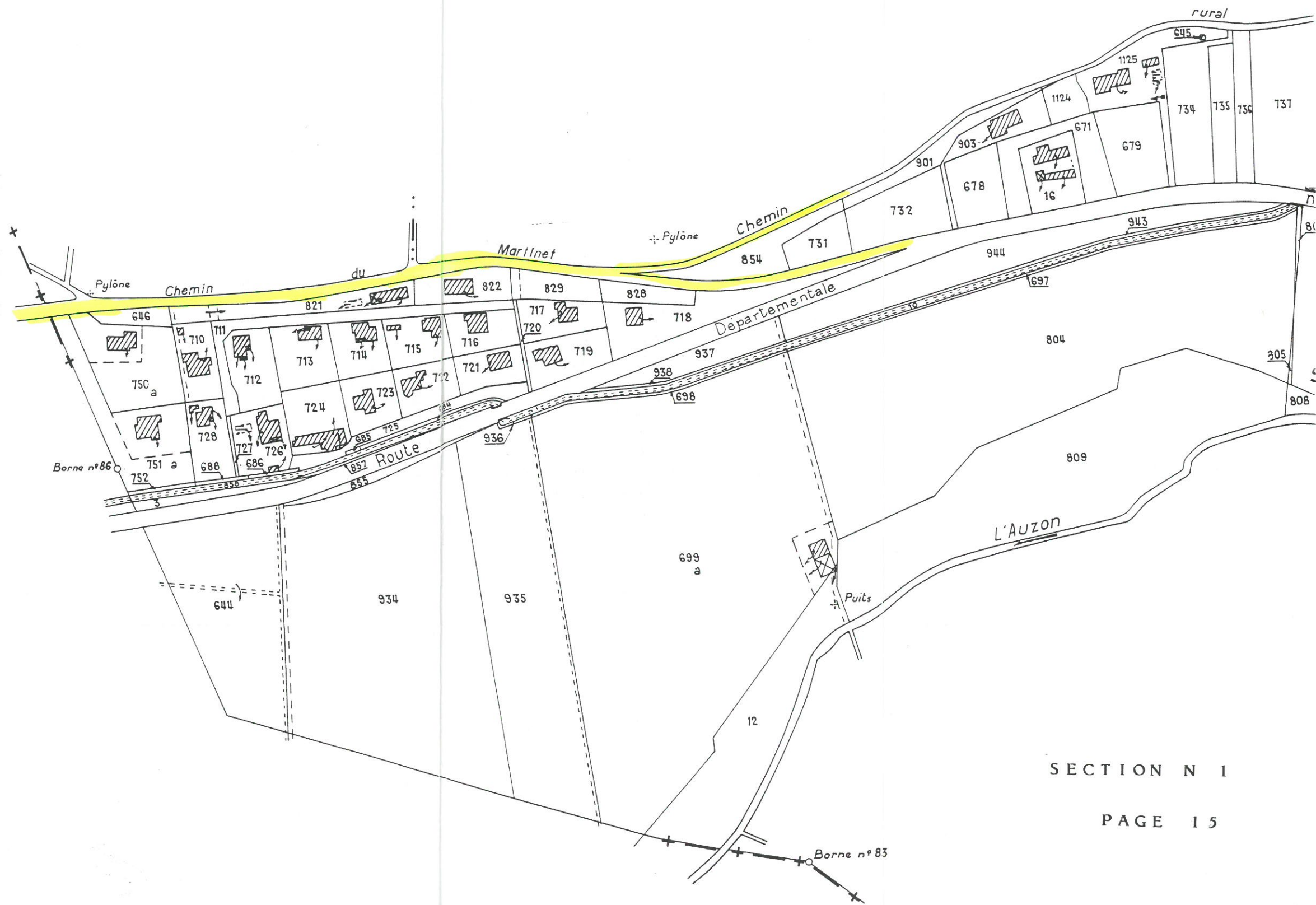


TEYSSIÈRES - NORD

DOCUMENT REÇU LE
 06.FEV.1990
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE CARPENTRAS

SECTION M 2

PAGE 14



SECTION N 1

PAGE 15



176

Route de Carpentras

LE BIGOURD

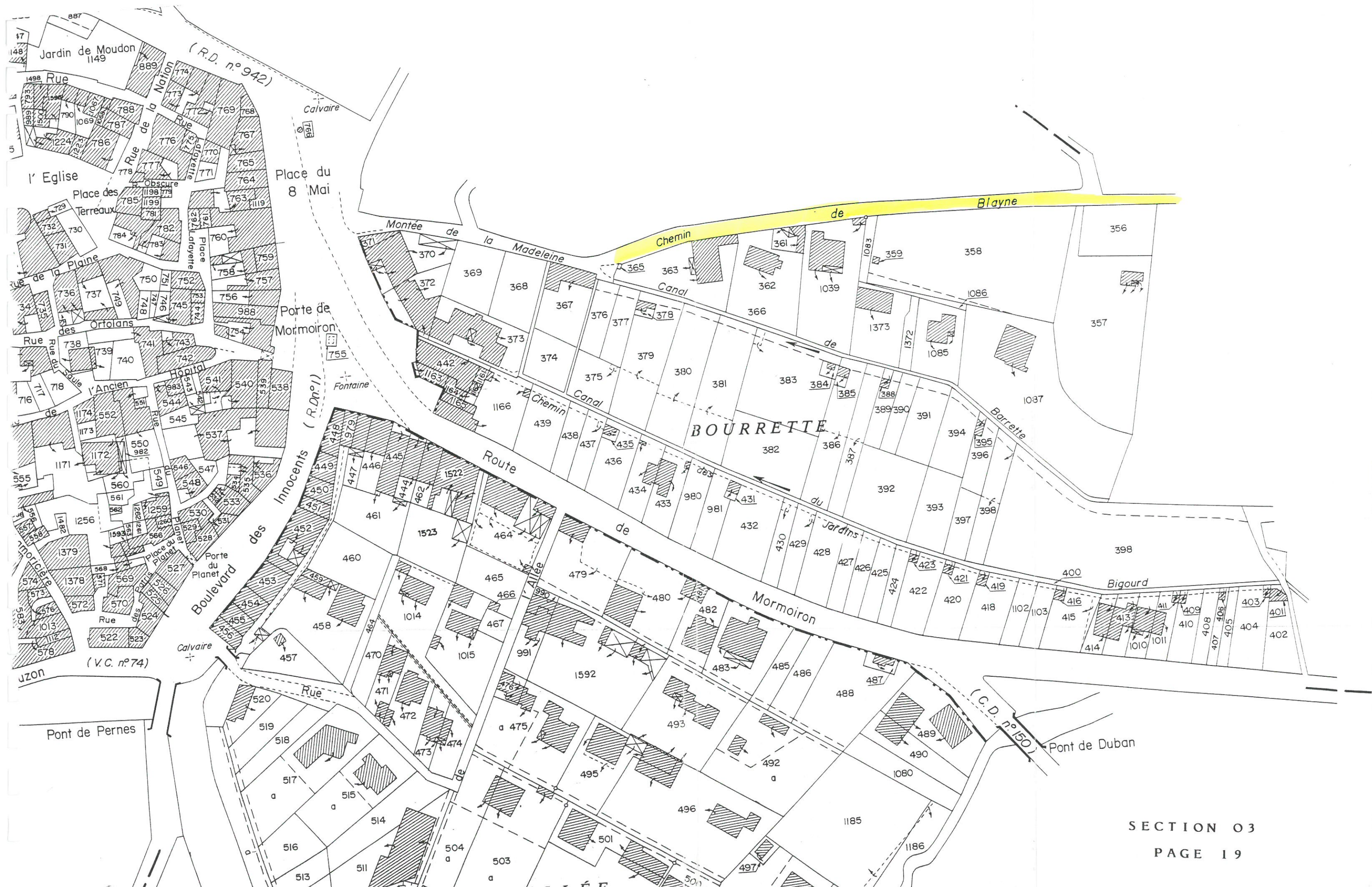
SECTION N 2

PAGE 16



DOCUMENT REÇU LE
 06.FEV.1998
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE CARPENTRAS





Jardin de Moudon 1149

(R.D. n° 942)

l' Eglise

Place du 8 Mai

Chemin de Blayne

Blayne

Porte de Mormoiron

BOURRETTE

Route de Mormoiron

Boulevard des Innocents

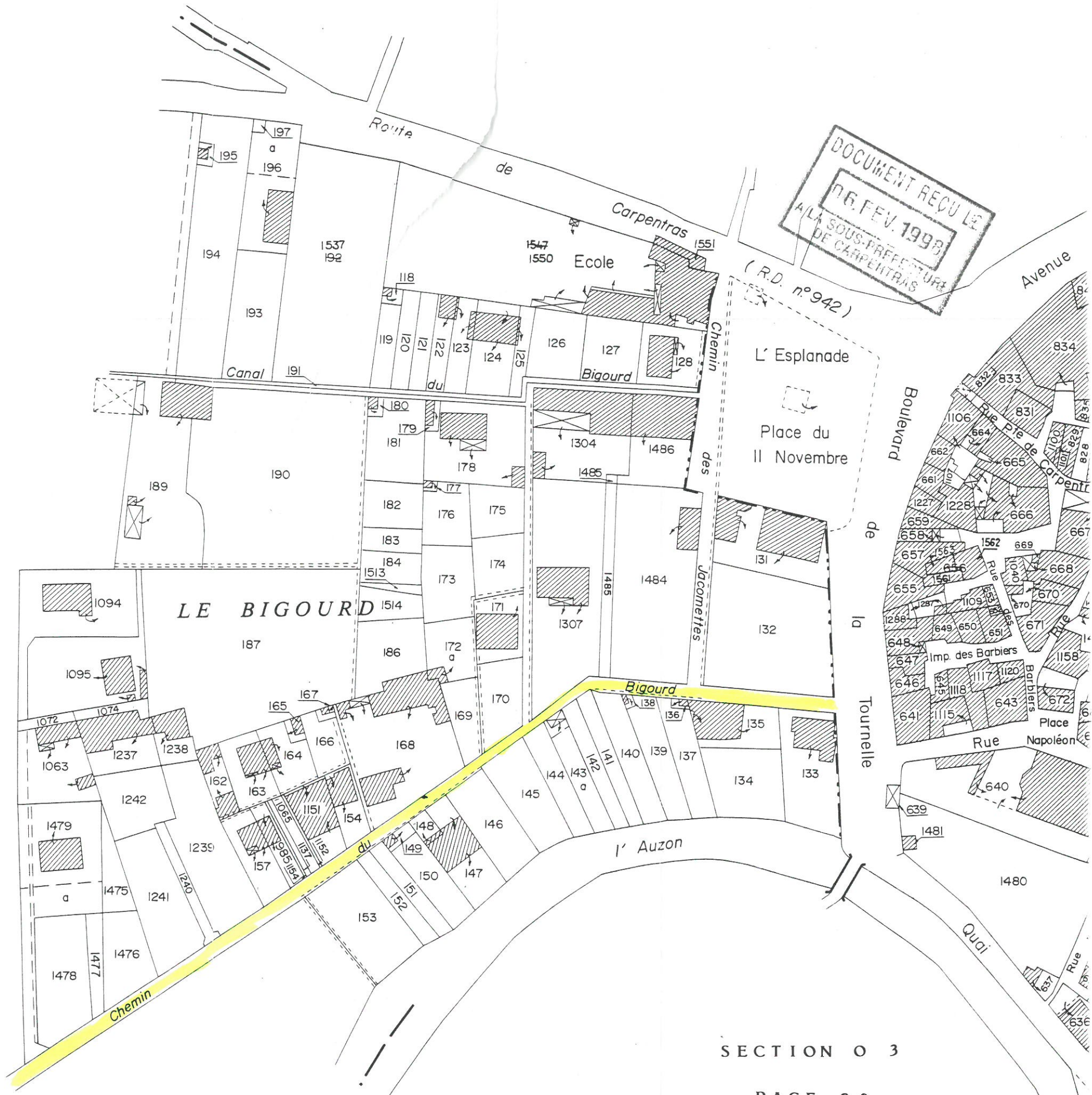
Mormoiron

JZON

(V.C. n° 74)

Pont de Pernes

Pont de Duban



DOCUMENT REÇU LE
06 FEV. 1998
A LA SOUS-PREFECTURE
DE CARPENTRAS

SECTION O 3

PAGE 20